

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 2 septembre 2020 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

Mme Annie Galipeau, mairesse suppléante
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
Mme Anne Langevin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général, agit à titre de secrétaire d'assemblée

Absence motivée :

M. Ronald Cross, maire
M. Yves St-Jacques, conseiller

Présence dans la salle : Deux (2) personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse suppléante, madame Annie Galipeau, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Elle souhaite la bienvenue aux participants.

R2009-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

Le conseiller Éric Galipeau demande à ce que le point 110-06 « Industries Galipeau – Autorisation de paiement de factures », soit enlevé de l'ordre du jour et reporté à la séance régulière du mois d'octobre. Il déclare qu'en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts, il devrait se retirer des délibérations. Par conséquent, en raison du nombre d'élus présents, son retrait annulerait le quorum requis à la poursuite de la séance du conseil.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout d'un point au varia « 900-01 DERYtélécom – réseau distribution sur le territoire de la municipalité de Messines », aussi en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|---|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2020 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- | | |
|--------|--|
| 110-01 | Salle Réjean-Lafrenière – réouverture de la salle pour certaines activités |
| 110-02 | Autorisation de paiement – Facture Langevin Grondin |
| 110-03 | ABVLBS – Projet de pose de jute – 2 ^e déboursé |
| 110-04 | Demande d'autorisation rallye Perce-Neige 2021 |
| 110-05 | PERO - Autorisation paiement facture |

- 110-06 Industries Galipeau - Autorisation paiement factures
110-07 Sentiers pédestres des lacs des Cèdres- cession d'un droit de passage en faveur du PERO

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 26 août 2020
130-02 Présentation des comptes payés au 26 août 2020
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 août 2020
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 août 2020
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 320-01 Adjudication d'un contrat autorisant l'achat de déglçage

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Dérogation mineure – 114 chemin Poirier
600-02 Dérogation mineure – 8 chemin du Lac

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Projets FRR – autorisation de dépôt de projets
700-02 Projets FRR – autorisation de dépenses

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2009-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2009-158

SALLE RÉJEAN-LAFRENIÈRE - RÉOUVERTURE DE LA SALLE POUR CERTAINES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE suite à la déclaration de la présente pandémie du Covid 19 et des directives du gouvernement du Québec, les activités normalement tenues à l'intérieur de la salle Réjean-Lafrenière ont toutes été annulées;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 août dernier le gouvernement du Québec autorise, à nouveau, l'ouverture des salles communautaires pour la tenue de certaines activités;

CONSIDÉRANT la nouvelle norme de distanciation physique établie par le gouvernement du Québec, la salle Réjean-Lafrenière pourrait accueillir un maximum de 46 personnes;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse par les membres du conseil, ces derniers privilégient la réouverture de la salle Réjean-Lafrenière, en tenant compte de la capacité de la municipalité à appliquer les mesures imposées par le gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les activités suivantes seront à nouveau autorisées à l'intérieur de la salle Réjean-Lafrenière :

- Cours de danse en ligne
- Cours d'hindi fit
- Cours de yoga
- Vie active

QUE la personne responsable de l'organisation de l'activité autorisée soit appelée à signer une lettre d'engagement, dans laquelle, elle s'engage à faire respecter les mesures de distanciation physique, ainsi que le port du masque/couvre-visage lors de l'arrivée et du départ des participants ainsi que lors de déplacements à l'intérieur du Centre multiculturel. La responsable devra également faire remplir un formulaire à tous les participants, et ce, afin de faciliter la communication de ceux-ci advenant un cas déclaré de Covid-19.

ADOPTÉE

R2009-159

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE LANGEVIN GRONDIN

CONSIDÉRANT QUE la firme de comptables Langevin-Grondin, de Maniwaki a procédé à l'audit des états financiers des livres comptables de la Municipalité de Messines au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Grondin, CPA, CA a déposé, au conseil du mois d'août, les états financiers 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à la firme Langevin-Grondin, pour la facture 2255, pour la somme de quinze mille huit cent cinquante dollars (15 850.00\$), en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2009-160

ABVLBS – PROJET DE POSE DE JUTE – 2^e DÉBOURSÉ

CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil du mois de juillet, par sa résolution R2007-133, le conseil a autorisé le déboursé d'un premier versement de 3 832.76 \$ pour le projet de pose de jute;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est engagé envers l'association de lac afin de contribuer pour la somme de 7 500.00\$ à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'ABVLBS déclare avoir terminé la pose de jute prévu au projet et demande à recevoir la balance de la contribution municipale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le 2^e et dernier déboursé dans ce projet, soit la somme de 3 667.24\$

ADOPTÉE

R2009-161

DEMANDE D'AUTORISATION RALLYE PERCE-NEIGE 2021

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Morin, président du Rallye Perce-neige Maniwaki a fait parvenir une demande d'utilisation d'un chemin municipal, soit le chemin du petit lac des Cèdres (parties nord et sud), et ce, à des fins d'épreuves de classement, lors de la tenue du Rallye Perce-neige les 5 et 6 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage à avoir lors de la tenue de l'activité, une police d'assurance au montant de cinq millions de dollars (5 000 000\$) pour tout dommage causé aux tiers;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage lors de la tenue de l'activité, à l'aide de véhicules officiels, de la fermeture des chemins et après le passage des concurrents, de leur réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à la tenue d'une telle activité sur le territoire à la condition que la population soit bien informée et que toutes les mesures de sécurité dont les organisateurs se sont engagés soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Anne Langevin
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce-Neige de Maniwaki édition 2021, d'utiliser le chemin du petit lac des Cèdres (partie nord et sud) à des fins d'épreuve de classement les 5 et 6 février 2021;

QUE les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l'évènement.

QUE la Municipalité s'engage à aviser les résidents du secteur de la tenue de l'activité et de leur faire signer un formulaire d'acceptation.

ADOPTÉE

R2009-162

AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES SENTIERS DES LACS DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a fait parvenir une facture portant le numéro 1605, et ce, au nom du PERO, représentant les frais d'entretien des Sentiers pédestres des lacs des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la facture est pour deux services d'entretien, soit une première au printemps et une deuxième au cours de l'été.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau

Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture portant le numéro 1605, pour la somme de 3 080.00\$.

ADOPTÉE

R2009-163

SENTIERS PÉDESTRES DES LACS DES CÈDRES – CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE EN FAVEUR DU PERO

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Pôle d'Excellence en Récrotourisme en Outaouais (PERO) a fait parvenir à la municipalité, une copie d'une entente appelée « Cession d'un droit de passage », dans lequel la municipalité accorde un droit de passage pour permettre la pratique de la randonnée pédestre et le ski de fond, ainsi qu'un droit d'installer la signalisation adéquate, de réaliser des travaux de mises à niveau et d'aménager son terrain pour permettre la pratique d'activités physiques de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le PERO entretient les Sentiers des lacs des Cèdres pour le compte de la municipalité depuis déjà quelques années.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER M. Ronald Cross, maire et M. Jim Smith, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Messines ladite entente de cession.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2009-164

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 26 août et des comptes supplémentaires au 31 août 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 140 411.53\$

ADOPTÉE

R2009-165

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 26 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 31 juillet au 26 août 2020, pour la somme de 235 047.55\$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
52	Chèques fournisseurs émis	186 202.68 \$
15	Prélèvements électroniques	48 844.87 \$
	TOTAL :	235 047.55 \$

ADOPTÉE

R2009-166

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 31 juillet au 26 août 2020, dont celle-ci représente la somme de 42 275.15\$

ADOPTÉE

R2009-167

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 31 juillet au 26 août 2020, représentant 19 enregistrements, pour la somme de 5 624.87\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2009-168

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUTORISANT L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a fait parvenir une demande de soumission prix à 3 fournisseurs pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Mines Seleine et Compass Minerals ont donné suite à la demande de prix envoyée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat de sel de déglacage auprès du fournisseur Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée. Soit d'un volume maximum de 4 voyages de semi-remorque, au taux de 99.99\$, la tonne, livré à Messines.

Prix soumis :	
Mines Seleine	99.99\$/la tonne, livré à Messines
Compass Minerals	103.19\$/la tonne, livré à Messines

ADOPTÉE

R2009-169

DÉROGATION MINEURE – 114 CHEMIN POIRIER

CONSIDÉRANT QUE le comité du CCU est saisi d'une demande de dérogation mineure pour le 114, chemin Poirier (lot 5 203 814). Demande ayant pour effet d'y construire un bâtiment accessoire à une distance inférieure à celle prescrite par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU, sous forme de résolution, portant le numéro DM-2020-02, recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure comme demandée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment accessoire à une distance de 2,76 m de la ligne de lot avant, et ce, au lieu de 12 mètres comme prescrit par règlement.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : que le rapport du CCU, portant le numéro DM-2020-02, ainsi que le plan de localisation, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, du groupe AGBR.SAT Inc., portant le numéro de dossier 20M-227, sous sa minute 6910, font tous deux partie intégrante comme si elles étaient ici au long reproduites.

R2009-170

DÉROGATION MINEURE – 8 CHEMIN DU LAC

CONSIDÉRANT QUE le comité du CCU est saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 8, chemin du Lac (lot 5 203 344). Demande ayant pour effet d'y autoriser le forage d'un puits tubulaire pour le captage des eaux souterraines à une distance inférieure à celle prescrite par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU, sous forme de résolution, portant le numéro DM-2020-03 recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure comme demandé, après l'ajout d'une condition.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau

D'AUTORISER le forage d'un puits tubulaire pour le captage d'eau souterraine à une distance d'un (1) mètre, et ce, au lieu de cinq (5) mètres tel que prescrit par règlement.

QUE ledit puits soit implanté par un arpenteur-géomètre reconnu, et ce, avant même le forage du puits.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : le plan de localisation préparé par M. Hugo Morin, technologue professionnel, datant du 12 août 2020, fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

R2009-171

PROJETS FRR – AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la MRC a informé la municipalité qu'elle lui a octroyé la somme de 42 944\$ pour la réalisation de projets FRR cette année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu deux projets, soit l'aménagement d'un parc pour enfants au parc Antonio-Guertin et l'aménagement d'un GAZEBO au Complexe sportif Ludger-Beaudoin.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'administration municipale à déposer auprès de la MRC pour approbation les documents suivants : la description des deux projets, ainsi que le montage financier de chacun des projets.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Jim Smith, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Messines, tous les documents requis à ces fins.

ADOPTÉE

R2009-172

PROJETS FRR – AUTORISATION DE DÉPENSES

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat de deux modules de jeux auprès du fournisseur l'entreprise Jambette de Bois-des-Filion, Québec, telle que suit à savoir :

1. Module de jeu 5 à 12 ans – J3-16354-A, parcours psychomoteur, pour la somme de 14 715.00\$, en plus des taxes applicables.
2. Module de jeu 18 mois à 12 ans – J3-15226-A, bloc psychomoteur, pour la somme de 16 280.00\$, en plus des taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT AUTORISER d'engager une dépense auprès du fournisseur l'entreprise ECO HD Habitations le DRAVEUR pour la préparation des plans pour la fabrication d'un GAZEBO, modèle Yucatan, d'une dimension de 18 par 24 pieds et d'y acquitter les frais de dépôt de 390\$, en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : la présente autorisation de dépenses est conditionnelle à l'approbation des projets FRR par la MRC.

R2009-173

DERYTÉLÉCOM – RÉSEAU DISTRIBUTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE le développement du territoire de la municipalité de Messines passe par le déploiement de l'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DERYTélécom offre actuellement sur une partie du territoire de la municipalité de Messines, le service de télé, d'Internet et de téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE le réseau déployé actuellement par DERYTélécom, ne couvre qu'une partie du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal, par la présente, sollicite une rencontre avec un représentant de DERYTélécom, et ce, afin de discuter des intentions de l'entreprise relativement au déploiement du service sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2009-174

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19 h 40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles, provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier